

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

N° D/98 169 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU MINISTERE DE LA
PROMOTION DU SECTEUR PRIVE DE
L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance N°030/PRG/SGG/88 du 15 Juin 1988, portant principes fondamentaux de
Création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

VU le Décret N° D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier
Ministre ;

VU le Décret N°D/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du
Gouvernement modifié par les Décrets N°D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et
N° D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

VU le Décret N°D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant attribution des Membres du
Gouvernement ;

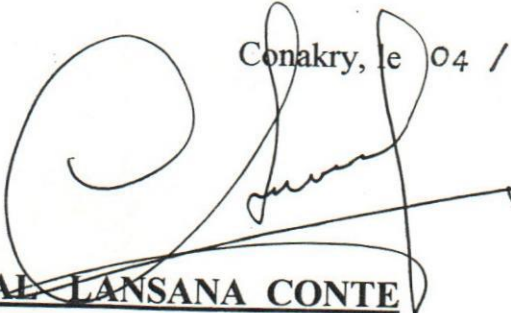
VU le Décret n°97/072/PRG/SGG du 5 Mai 1997 portant Organisation du Ministère
De la Promotion du Secteur Privé, de l'Industrie et du Commerce ;

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Monsieur Sékou Amadou TOP, précédemment Conseiller au Ministère de la
Promotion du Secteur Privé, de l'Industrie et du Commerce, est nommé Secrétaire Général
dudit Ministère en remplacement de Monsieur Mamadou NIARE.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 / 09 / 1998


GENERAL LANSANA CONTE